



SAGE des deux Morin
Maison des services publics
6 rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER
sage2morin@orange.fr
Tél : 01 64 03 06 22/Fax : 01 64 20 21 60

Compte rendu de la commission « assainissement » du 21/11/2007

Le mercredi vingt et un novembre deux mil sept à dix sept heures, la commission « assainissement » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des deux Morin s'est réunie à la maison des services publics à la Ferté Gaucher, sous la direction du président de commission, M. Jean-Georges DENIZOT.

Etaient présents :

Date de la convocation : 5 novembre 2007

M. DENIZOT Jean-Georges, Vice Président du SAGE, Président de la commission « assainissement », Maire de St Cyr sur Morin / **Mme SIROT DEVINEAU Anne-Françoise**, Représentante du Conseil Régional d'Ile de France / **Mme DE BELLEFON Monique**, Représentante de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne / **M. SERENO Julien**, Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie / **M. GUERIN Nicolas**, Représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt de la Marne / **M. BAHERS Jean-Marie**, Représentant du SATESE de Seine et Marne / **M. CHOPIN Franck**, Directeur du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord Est Seine et Marne / **Melle GIRARD Aline**, Animatrice du SAGE des deux Morin.

Absents excusés :

Ordre du jour :

1. Eléments devant figurer dans l'état des lieux
2. Données obtenues à ce jour
3. Questionnaire
4. Questions diverses :
 - Fréquence des rencontres
 - Recherche de nouveaux membres

1. Eléments devant figurer dans l'état des lieux

Assainissement domestique :

- **Assainissement collectif**

- **Collectivités :**

- la gestion de l'assainissement (communautés de communes, syndicats, régies ou affermage)
- la liste des communes assainies collectivement
- pourcentage de population concernée par un assainissement collectif au niveau de la commune, du bassin versant et du périmètre du SAGE
- les schémas directeurs d'Assainissement (état d'avancement, les zonages)
- présence ou non de règlement d'assainissement par commune

- Systèmes d'assainissement:

Station d'épuration (STEP)

- localisation des stations d'épuration,
- date de création des STEP
- capacité et type de traitement (primaire et secondaire)
- le rendement d'épuration
- présence de déversoirs d'orages
- les surcharges du système d'assainissement par temps de pluie
- qualité des rejets et conformité
- l'impact des rejets sur le milieu
- les dysfonctionnements
- la STEP est-elle conforme à la loi (conformité DERU)
- le contrôle de la normalité et auto surveillance
- y a-t-il des industries rejetant leurs eaux de process dans le réseau public
- la STEP traite t-elle des boues issues de l'ANC
- présence ou non de rejets bruts dans le réseau d'eaux pluviales (présence de rejets par temps sec)
- projets d'amélioration ou d'extension

Réseau d'assainissement

- présence d'un réseau séparatif ou unitaire
- longueur du réseau
- unité de collecte

Assainissement pluviale stricte

- caractéristiques des eaux pluviales
- les points de traitement, le type de traitement
- présence de bassins d'orages et leur capacité
- les dysfonctionnements

- Boues d'épuration :

- la qualité des boues
- le type de traitement
- la production annuelle (mettre en relation la production réelle et la production théorique)
- la conformité avec la loi
- le devenir des boues (filière+destination géographique des boues)
- le périmètre d'épandage des boues
- y a-t-il un apport de boues d'épuration extérieure au périmètre du SAGE
- le devenir des sous produits de l'épuration (sable, graisse, déchets).
- réglementation relative à l'épandage des boues

• **Assainissement non collectif (ANC):**

- liste de communes assainies non collectivement
- pourcentage de population par communes possédant un ANC
- les SPANC (organisme qui en a la charge, leur rôle, évolution des compétences, réglementation)
- présence de réseau collectant les eaux usées issues des ANC
- projet de réhabilitation par la commune

Assainissement industriel

- la localisation des industries possédant une STEP
- le type de traitement, traitement primaire et secondaire
- caractéristique des rejets (molécules détectées+ quantité)
- le rendement d'épuration
- l'impact des rejets sur le milieu
- les dysfonctionnements
- le devenir des boues

2. Données obtenues à ce jour

- Stations épuration sur le territoire Marne du SAGE des 2 Morin répertoriées dans la base de données BDERU
- Etat des lieux Contrat global CC Brie des étangs
- Ville de Sézanne – rapport 2006 sur l'assainissement
- Données du SIANE de Rebais
- Documents sur la STEP de pommeuse
- Documents sur les bassins d'orage du SAN Val d'Europe

Il serait intéressant de connaître les STEP qui font partie du Plan Territorial d'Actions Prioritaire (PTAP) de l'Agence de l'eau.

Les données concernant l'apport de boues extérieures au périmètre du SAGE pourront être fournies par le SATESE et la DDAF.

Contactez la chambre d'agriculture ou à défaut la DDAF pour obtenir les arrêtés de périmètres d'épandage des boues.

Le site internet de l'INSEE peut également fournir quelques indications sur l'assainissement et sur le nombre de foyers par communes possédant un ANC.

3. Questionnaire

Le questionnaire mis en place a été jugé trop dense et trop technique. Il convient donc de le simplifier et de l'adapter à chaque commune en fonction des informations manquantes.

4. Questions diverses :

- Fréquence des rencontres

La prochaine réunion de la commission « assainissement » aura lieu le 29 janvier 2008.

- Recherche de nouveaux membres et implication des acteurs locaux

Afin d'impliquer les acteurs locaux, il a été décidé que mener les prochaines réunions de cette commission en fonction des masses d'eau, sans tenir compte des limites départementales. Ainsi la prochaine aura lieu sur le bassin versant du Petit Morin.

L'invitation à la prochaine réunion de la commission « assainissement » sera envoyée à l'ensemble des syndicats et des communes présents sur le bassin versant du Petit Morin.

- L'ensemble des documents produits lors des commissions sera mis à disposition sur internet. Un lexique devra être créé pour favoriser la compréhension des documents